

D2026-027

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-six, le huit du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.*

Date de convocation : 01 avril 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, LEHOURS Catherine, BEDEL François, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, SCHOENIG Leila, PUYFAGES Aurélien, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, VIAL Louis, LUNOT Jean-Pierre

Procurations :  
MERCIER Sophie à SOLOIS Frédéric  
MANSOUR Lionel à FRANCK Hugo  
BOISSERIE René à JARLIER Marie-Anne  
POINAS-FREYDEFONT Clémence à ROQUIER Samuel  
DE DONNO Aurélien à SEBBANE Nadia  
BIGOURET-DENAES Christine à VIAL Louis

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; M. PUYFAGES Adrien a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.*

**OBJET : Licence d'entrepreneur de spectacles vivants catégories 1, 2 et 3 – Renouvellement et Désignation des référents**

Rapporteur : Hugo FRANCK, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du travail relatifs aux entrepreneurs de spectacles vivants, notamment ses articles L. 7122-1 et suivants et D.7122-1 et suivants ;

D2026-027

Considérant que la Commune organise plus de 6 spectacles par an, dans le cadre de l'AvanC et de l'animation de la ville de Royat ;

Considérant que la Commune doit désigner, pour chacune des catégories de la déclaration, une personne physique disposant des compétences ou qualifications requises ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de mettre à jour la déclaration et de désigner les personnes physiques de référence ;

Considérant que Madame Océane BERTIN dispose de la qualification requise pour la catégorie 1 (exploitant de lieu de spectacles) ;

Considérant que Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant légal de la Commune, peut être désigné pour les catégories 2 et 3 (producteur et diffuseur de spectacles), sous réserve des justificatifs requis ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **DE DESIGNER Madame Océane BERTIN comme personne physique de référence pour la catégorie 1 (exploitant de lieu de spectacles).**
- **DE DESIGNER Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant légal de la Commune, comme personne physique de référence pour les catégories 2 et 3 (producteur et diffuseur de spectacles).**
- **DE DESIGNER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise à jour de la déclaration et à signer tout document afférent.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hugo FRANCK



Adrien PUYFAGES,

Secrétaire de séance

